

Ecole maternelle Françoise DOLTO,
Impasse du TUQUET
87110 Bosmie l'Aiguille
Ce.0870991e@ac-limoges.fr
05 55 39 00 27

Compte-rendu du conseil d'école

Du 18 février 2025

Présents :

La municipalité : Mme GARNIER-REYMBAUT (conseillère municipale), Mme BAZO (conseillère municipale déléguée aux affaires scolaires).

Les enseignants : Mme TARTARIN, Mme BLEUNVEN, Mme SAUVENT, Mr MARZET.

Les délégués de parents : Mme LAFOSSE, Mme FERNANDES, Mme JAVELAUD, Mme FOUQUET.

Excusé : Mr l'Inspecteur de l'Education Nationale : Mr MUSSON,
Mr le Maire : Mr LEBOUTET.

Début de la séance à 18h00.

Madame LAFOSSE se propose comme secrétaire de séance.

I) Organisation du temps scolaire rentrée 2025

« La décision d'organisation de la semaine, prise par le directeur académique de l'éducation nationale ne peut porter sur une durée supérieure à 3 ans. Les horaires actuellement mis en place dans l'école ont été arrêtés à la rentrée 2022. Cette organisation arrivera donc à échéance à la fin de l'année ».

En conséquence, les partenaires doivent être réinterrogés sur leur souhait de renouveler ou modifier cette organisation.

L'organisation de la semaine sur 4 journées correspond au cadre dérogatoire.

L'équipe enseignante est satisfaite de l'organisation actuelle. Elle trouve que cette organisation équilibrée sur quatre jours identiques est cohérente avec des élèves de maternelle. Aucun changement n'est demandé.

La municipalité explique être favorable également au maintien de l'organisation sur quatre journées. C'est une organisation bien en place, avec des aménagements bien pensés. La municipalité souhaite maintenir cette organisation, qui correspond à une organisation territoriale commune sur l'ensemble de la communauté de communes. La municipalité ne souhaite pas de modification tant qu'il n'y aura pas d'injonctions contraires.

Le conseil municipal a voté en faveur de la poursuite de l'organisation du temps scolaire sur quatre jours le lundi 17 février 2025.

Les parents élus, après avoir communiqué auprès de l'ensemble des familles, expriment le résultat du sondage.

En maternelle, 70 familles ont répondu. Sur l'ensemble des deux écoles, 89% des familles souhaitent un maintien de l'organisation actuelle et 11% souhaiteraient une modification.

Les parents élus expliquent que leurs votes représenteront le retour des familles.

A l'issue des échanges autour de ce thème, le vote a eu lieu. Le résultat est le suivant :

- POUR : 10
- CONTRE : 0
- ABSTENTIONS : 0

Le conseil d'école, à l'unanimité, s'est prononcé en faveur de la poursuite de l'organisation du système dérogatoire du temps scolaire sur quatre jours. La confirmation de cette organisation est soumise à la validation de l'Inspecteur d'Académie.

II) Rentrée scolaire 2025

• **Inscriptions :**

Les effectifs prévisionnels des années à venir sur la base des naissances sur la commune sont les suivants:

Naissances 2022 : 24 2023 : 16 2024 : 28

Les familles dont les enfants entreront à l'école en septembre ont été invitées à s'inscrire en mairie dès le mois de février.

Pour la rentrée 2024, les prévisions à ce jour sont les suivantes :

PS	MS	GS	total
24	29	25	78

Mme BAZO précise que sept logements sociaux vont être attribués avant l'été avec une livraison prévue à la rentrée, ce qui pourrait ajouter quelques inscriptions.

III) Projets et sorties scolaires

- Au cours des périodes 3 et 4, afin de varier les **activités motrices** proposées aux élèves, une séquence sur les jeux de raquette a été proposée, chaque jeudi pour les élèves des 4 classes.

Cette séquence jeux de raquette sera remplacée en P4 par des ateliers parcours. Nous remercions les parents qui ont pu venir aider à sécuriser ces activités, lorsque cela était demandé par l'enseignant.

- Dans le cadre du **parcours culturel** des élèves, les 4 classes de l'école se sont inscrites à l'animation exploration sonore qui consiste à découvrir des instruments, des rythmes pour une première sensibilisation à ce domaine artistique.

Les classes de PS, MS/GS et GS se sont rendues au point musique au mois de janvier.

La classe de PS/MS bénéficiera de cette animation le 15 mai 2025.

- La classe de PS/MS organise à nouveau en période 4 des ateliers jeux de société avec la participation des familles, en lien avec le **parcours culturel**, afin de favoriser les échanges et les apprentissages.

La ludothèque itinérante la Marelle Limousine n'interviendra plus, elle a fermé.

- Une sortie à la ferme Les sabots de laine est prévue les 27 mars et 1^{er} avril prochain. Les classes de PS et MS/GS s'y rendront le 27 mars et les classes de PS/MS et GS s'y rendront le 1^{er} avril. Cette visite, axée sur les animaux, permettra de sensibiliser les élèves au monde du vivant, du domaine Explorer le monde.
- Les 20 et 21 mars, comme cela se fait une fois par cycle en lien avec le parcours citoyen, les 4 classes bénéficieront d'une animation du syded.
Les classes de PS, PS/MS et MS/GS découvriront le composteur et la classe de GS travaillera sur le tri sélectif.
- Le 14 mars : une animation de la ligue contre le cancer autour du petit déjeuner sera proposée aux élèves de GS, dans le cadre du parcours de santé.
- Toutes les classes de l'école bénéficieront d'une animation récréasciences, le 10 avril, sur une thématique du domaine « explorer le monde ».
- Projet Eveil à la diversité linguistique : les 4 classes participeront à la semaine des langues du 17 au 22 mars avec des comptines et/ou des lectures proposées en classe. Ces actions s'ajoutent à la création du livre numérique de comptines en langues étrangères, toujours en cours de réalisation.
- L'école envisage de participer à la semaine des mathématiques, en différant la date. La date officielle correspond à la semaine de la rentrée et ne semble pas idéale à l'équipe enseignante.
- Dans le cadre du **parcours culturel**, les 4 classes de l'école participeront, comme chaque année, à l'exposition des rencontres créatives qui aura lieu fin mai et à la fête de l'école qui se tiendra le 28 juin. Cette année, la fête de l'école est décalée d'une semaine par rapport aux autres années en raison d'un événement qui se tiendra pour la fête de la musique.

IV) Questions diverses

Questions des familles

Pas de question.

Questions pour la mairie

- Nous avons évoqué la mauvaise fermeture du portail de la cour du bas lors du premier conseil d'école. Quelles sont les solutions envisagées?

Le portail va être changé, c'est en cours de chiffrage, il passera au budget cette année.

- Suite au changement de téléphone, le nouveau combiné ne reçoit pas les appels. Quand celui-ci sera-t-il fonctionnel?

Le nouveau DST a revu les contrats et a procédé à un changement d'opérateur. Il travaille sur la résolution du problème.

- Nous constatons des difficultés au niveau du réseau internet, difficultés déjà signalées. Comment résoudre ce problème?

Le réseau est mauvais et l'école rencontre des difficultés pour être raccordée à la fibre. La résolution est en cours et devra être effective fin 2026, lors de la fin du réseau ADSL.

- Nous souhaiterions savoir où en est la réflexion autour de la végétalisation de la cour.
Des plantations vont avoir lieu. Les travaux sont à chiffrer et seront peut-être réalisés sur deux années.

Madame BAZO informe le conseil d'école que la décision a été prise d'ouvrir la garderie dès 7h, suite à plusieurs demandes de familles. Cette décision devrait être effective avant la fin de l'année.

Madame BAZO informe également les partenaires de l'organisation, par la communauté de communes, d'un forum de la petite enfance les 14 et 15 mars 2025 pour une mise en valeur des représentants de parents d'élèves, des assistantes maternelles... Une conférence sur le langage ainsi qu'une intervention sur les accidents domestiques sont prévues.

Fin de la séance à 19h20.

La Secrétaire
Mme LAFOSSE

La directrice
S.SAUVENT



PROCES-VERBAL

De la réunion du Conseil d'Ecole de : maternelle Françoise DOLTO, bosmie l'Aiguille

Le conseil d'école s'est réuni le 18 février 2025

Sous la présidence de Madame la directrice d'école Sandrine SAUVENT

10 membres étaient présents sur les 10 membres composant le conseil d'école
(Voir fiche scrutin jointe)

Vu le décret n°788 du 6 septembre 1990 modifié par décret n° 91-383 du 22 avril 1991 ;

Vu le rapport présenté par Mme SAUVENT directrice d'école

Résumé du rapport présenté

Depuis la rentrée 2019, le temps scolaire est organisé sur 4 journées à l'école maternelle. La municipalité, en lien avec la communauté de commune a organisé un accueil sur Bosmie l'Aiguille pour répondre aux demandes des familles.

L'école laisse la possibilité d'un temps de goûter le matin pour les élèves qui arrivent tôt en garderie afin de tenir compte de l'amplitude horaire de la matinée.

le directeur de l'école

Après en avoir délibéré :

Résumé de la délibération :

Les enseignants trouvent l'organisation du temps scolaire sur 4 jours identiques cohérent et adapté aux élèves de maternelle. Ils souhaitent la poursuite de cette organisation.

La municipalité est satisfaite de cette organisation qui a été approuvée en concertation avec la communauté de communes.

Les parents élus ont réalisé un sondage auprès des familles et voteront en cohérence avec les résultats de ce sondage.

Le conseil d'école (1) émet l'avis suivant :

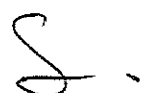
(1) décide ce qui suit :

Rédaction de l'avis ou de la décision : (voir fiche scrutin jointe)

Le conseil d'école s'est prononcé, à l'unanimité, en faveur du maintien de l'organisation actuelle sur 4 jours.

(1) Cochez la case concernée

Fait à Bosmie le 21 février 2025
Le directeur, président du conseil d'école



Le vote du conseil d'école

	ORDRE DU JOUR :		Ecole		
			Présents	absents	excusés
Nom	Voix délibératives	Nbre de voix			
	Le directeur : Président S. SAUVENT	1			
	Le maire ou son représentant Mme BAZO	1			
	Un conseiller municipal Mme Garnier-Reymbaut	1			
	Les maîtres de l'école				
	1 le directeur ne vote qu'une fois				
	2 Mr MARZET	1			
	3 Mme TARTARIN	1			
	4 Mme BLEUNVEN	1			
	5				
	6				
	7				
	8				
	9				
	Les maîtres remplaçants :				
	Un maître du réseau d'aides spécialisées				
	Les représentants des parents				
	1 Mme LAFOSSE	1			
	2 Mme FERNANDES	1			
	3 Mme JAVELAUD	1			
	4 Mme FOUQUET	1			
	5				
	6				
	7				
	8				
	9				
	Le DDEN				
RESULTATS			Pour	Contre	Abstention
	Voix consultatives		10	0	0
	L'inspecteur de l'éducation nationale				
	Le médecin				
	L'infirmière scolaire				
	L'ATSEM				

Formulaire à transmettre avant le 25 mars 2022 à l'IEN de circonscription

Commune : Bosmie l'Aiguille Ecole : maternelle F. DOCTO

Organisation demandée

- ☐ Cadre général (9 demi-journées, dont le mercredi matin / journées de 5h30 maximum)
- ☐ Cadre dérogatoire
- ☐ 9 demi-journées, avec au moins une journée de plus de 5h30

→ ☐ 8 demi-journées dont 5 matinées

→ ☒ 8 demi-journées (4 jours)

☐ sous réserve de production d'un PEDT

Horaires de classe demandés

	Matin		Après-midi	
	Entrée en classe	Sortie de classe	Entrée en classe	Sortie de classe
Lundi	9h	12h30	14h	16h30
Mardi	9h	12h30	14h	16h30
Mercredi				
Jeudi	9h	12h30	14h	16h30
Vendredi	9h	12h30	14h	16h30
Samedi				

Propositions (conseil d'école ET commune pour le cadre dérogatoire) – Pièces à joindre

- ☒ Procès-verbal du conseil d'école
- ☒ Demande de la commune

Organisation prévue pour les transports scolaires

 Transports gérés par la mairie

Avis de l'IEN de circonscription

Date de transmission : 14/03/2025
Signature :



COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110

DÉLIBÉRATION n° 2025-08
Organisation du temps scolaire pour la
période sept 2025- juin 2028.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 20

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 février, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 3 février 2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, , Mme Lisa RODRIGUES, M. Gilles ROQUES, , M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES : M. Jean-Claude SAINTONGE ; M. Pierre COLOMBET ; Mme Alexandra MALISSEN

ABSENTS : M. Pierre-Bernard PETITCOLIN; Mme Sylvie CARON-DESPRES

POUVOIRS : Pierre COLOMBET donne pouvoir à Christian SANSONNET

Jean-Claude SAINTONGE donne pouvoir à Maurice LEBOUTET

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Yves DESBORDES

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'Education, et notamment ses articles L.521-1, L.551-1 et D.521-1 à 521-13,

Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Vu la délibération n°2019-11 du 13 mars 2019 par laquelle le Conseil municipal a émis un avis favorable au maintien de la semaine de 4 jours,

Considérant que cette demande de dérogation était accordée pour trois ans,

Considérant la demande de l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de communiquer l'avis du Conseil municipal avant le 25 mars 2022,

Le Conseil,

DECIDE

Article unique : *après en avoir délibéré, émet un avis favorable au maintien de la semaine de 4 jours.*

VOTE 1^{er} POUR : 20

2^e CONTRE : -

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 18 février 2025

LE MAIRE



Maurice LEBOUTET